



## Convention collective : jour ouvré / employer : jour ouvrable

Par **Laurent73**, le **18/03/2008** à **17:49**

Bonjour à tous,

Je me pose plusieurs questions à propos des jours ouvrés / jours ouvrables. Je travaille dans l'informatique et ma convention collective est SYNTEC.

Dans cette convention collective, les jours de congés sont présentés en jours ouvrés. Pourtant, mon employeur décompte les jours de congés en jours ouvrables. Est-ce normal ?

Bien sûr, cela pose rapidement des problèmes que nombre de messages résumant sur ce forum ;) Mais lorsqu'on essaye de discuter avec la comptable, elle s'énerve et prétend qu'on ne devrait prendre que des semaines complètes, jamais de journée de congés "isolée".

D'où ma seconde question : Est-il permis de prendre des journées de congés isolés ou l'employeur peut-il nous obliger à prendre des semaines complètes ?

Merci d'avance pour l'attention que vous porterez à mes questions ;)

Amicalement,

Laurent.